



Nom de l'école

GRAND FOND

école maternelle
école élémentaire
école primaire

Rayer ou supprimer les mentions erronées

Circonscription de Saint Paul 1

Conseil d'école n° 3 Date : 02/07/2020

Durée : 2h

Participants

Représentants des parents d'élèves :

- voir liste d'émargement

Enseignants

- voir liste d'émargement

-
-
-
-
-

Représentants de la mairie :

- 0

Président de la séance : René SIDA (directeur)

Ordre du jour : Structure et effectifs de l'école à la rentrée scolaire 2020-2021

Equipe enseignante à la rentrée

Présentation et approbation des listes d'effets

Modification du règlement intérieur de l'école

Bilan de l'année et perspectives pour 2020

Questions diverses

Le directeur remercie en préambule l'ensemble des participants et félicite les parents et les enseignants pour leur implication dans la gestion de la crise sanitaire.

Il tient à remercier particulièrement l'équipe enseignante dans son ensemble qui s'est complètement dévouée pour éviter les décrochages scolaires et fournit un travail exemplaire en distanciel pendant le confinement, et en présentiel depuis la reprise des cours.

1- Structure de l'école à la rentrée

L'école ne comptera plus que 13 classes après la fermeture d'une classe maternelle (Mme Mayrand Anne). La décharge du directeur sera malgré tout maintenue pour cette année, mais passera en 1/2 décharge à la rentrée 2021. Le directeur annonce que ce sera donc sa dernière année à la tête de cette école.

2020 – 2021		Enseignants
PS	19	Laurence Noël – Berthelot Céline
MS	22	SOYEUX Isabelle
MS/Gsa	22 (5+17)	FLORENTIN Joanne
MS/Gsb	21 (5+16)	BOSSENEC Valérie
Cpa	20	DALY-ERAYA Sarada
Cpb	20	SAINT-ROCH Céline
CE1a	25	CORBI Elodie
CE1b	24	BOUQUIN Corinne
CE2	26	TURQUIS Sandrine
CE2/CM1	26 (9+17)	PRONIER Anne-Laure
CM1	26	FALQUE Dominique
CM2a	24	BACHOU Stéphanie
CM2b	25	SANTANACH Isabelle

2- Listes d'effets

Les représentants des parents d'élèves ont été destinataires des listes d'effets proposées par chaque classe. Ils approuvent ces listes et précisent qu'elles ont été mises en ligne sur le site de l'école.

3- Modification du règlement intérieur

A la demande du directeur et pour être en conformité avec la loi, les modifications suivantes ont été apportées au règlement intérieur actuel :

* article 2 alinéa 1 : Aucun parent n'est autorisé à rentrer dans la cour de l'école maternelle et élémentaire (plan Vigipirate)

*article 1 alinéa 6 : Les parents déposent leur enfant à l'entrée de l'école et le récupère à la sortie au portail principal de la maternelle et de l'élémentaire.

*article 5 alinéa 8 : En maternelle, la fréquentation régulière de l'enfant est obligatoire pour le développement de sa personnalité

* annexe au règlement du 23/02/2018, alinéa 2 : ...Après 8h, ce portail est fermé.(ce qui suit est supprimé)

* annexe au règlement du 23/02/2018, alinéa 9 :Après 8h, ce portail est fermé (ce qui suit est supprimé)

* annexe au règlement du 23/02/2018, alinéa 17 : Accepté à l'unanimité le 02 juillet 2020 ...

* annexe au règlement du 23/02/2018, alinéa 18 : Le directeur : R. SIDA

* annexe au règlement : goûters – casquettes, alinéa 10 : RAPPEL : Pour les élèves de maternelle, il est rappelé qu'ils peuvent prendre leur petit déjeuner dans la cour entre 7h50 et 8h00 sous la surveillance des enseignants.Adopté à l'unanimité en conseil d'école le 02 juillet 2020.

Le directeur apportera les modifications nécessaires au règlement intérieur et le présentera à la pré-rentrée du mois d'Août prochain.

Dans le cas d'une résurgence de la crise sanitaire, le protocole proposé sera annexé au présent règlement.

4- Bilan de l'année et perspectives

Cette année scolaire a été marquée par la crise sanitaire liée au covid-19, qui a fait subir aux élèves un manque de scolarisation en présentiel de près de 4 mois, dont les préjudices seront sans doute importants dans le processus d'apprentissage normal.

Préjudices physiques, psychologiques et pédagogiques qu'il conviendra d'en atténuer dès la rentrée d'Août.

Cela fera l'objet d'un avenant au projet d'école que l'équipe s'attachera à préparer dès la pré-rentrée, qui sera proposé à la validation du 1^{er} conseil d'école d'octobre 2020.

Au cours de cette crise, le problème majeur rencontré a été la communication avec les parents qui s'est révélé défaillante par manque d'outils efficaces tels un mailing complet de tous les parents de l'école.

Le directeur s'est attaché à résoudre ce problème depuis.

Il rappelle au comité qu'il ne peut, dans le cadre du RGPD, communiquer les coordonnées personnelles des

parents aux membres du comité de représentants de parents car ceux-ci ne sont pas regroupés en association, et n'ont donc pas d'entité juridique légale.

Après discussion, les parents s'engagent à trouver une solution à ce problème.

La reconstruction de la nouvelle école étant au point mort, Mr Lechat (parent d'élève) se propose d'interroger la nouvelle équipe municipale.

La pose des voiles d'ombrage est programmée pendant les vacances de juillet.

Mme Bossenec contactera la photographe de Imagassoi pour fixer une date de prises de vue pour la nouvelle année scolaire.

Séance levée à 18h.

Fait à : St Gilles/Bains

Le : 02/07/2020

*Le secrétaire de séance
(Nom, prénom et signature)*

BACTOU Stéphanie



*Le président du conseil d'école
(Nom, prénom et signature)*

École Saint-Paul Grand Fond

151 SIDA René Immer N°1

97434 ST-PIERRE LES BAINS

Téléphone : 062 45 86 72

Mail : ce.9740325L@ac-reunion.fr

Web : www.ecole-st-pierre-grand-fond.fr

EMARGEMENTS DES PARTICIPANTS